

C.R. REUNION DDCSPP – 29/03/2018

Présentation aux Comités de l'outil : COMPTE ASSO.

La réunion est menée par Daniel Sansano DDCSPP et François Falgon (CDOS)

Le compte ASSO est un outil de saisie de demande de subvention en ligne, pour le CNDS notamment.

Il est préconisé d'avoir en amont préparer toutes les pièces justificatives, qu'il faudra joindre au dossier. Fichiers acceptés en Word, Excel, PDF, jpeg, ... pas de limite de poids pour l'envoi.

Pour préparer cette demande, il est conseillé de remplir AVANT sa demande sur le cerfa 12156*05 qui récapitule la demande en ligne.

On recommande cette préparation, car lorsque la saisie est commencée, vous avez 30 minutes pour la valider, au-delà, la saisie est perdue si inactif.

Pour accéder à « Compte asso », on vous demande de passer par Mozilla ou Chrome. Ne pas utiliser Internet Explorer.

ETAPE 1 : CREATION DU COMPTE + VALIDER.

ETAPE 1 BIS : AJOUTER UNE ASSOCIATION au COMPTE précédemment créé:avec les RNA, Siren, Régime Loi 1901, Domaine : Sport, Type : Club ou Comité, Champ action : local ou départemental, ATTENTION BIEN ENREGISTRER.

ETAPE 2 : VERIFIER & COMPLETER EN ENTIER. Attention, pas de retour possible si vous passez trop vite cette étape.

Adresse, coordonnées de gestion, composition, affiliation, joindre une attestation d'affiliation, nbre adhérents...

A chaque fois qu'il a un nuage, c'est qu'il faut joindre un document. Pour revenir sur la page d'accueil, cliquer sur le logo de la Marianne en haut à Gauche.

Pièces à fournir :

ETAPE 3 : SAISIR LA DEMANDE DE SUBVENTION. Comme conseillé ci-dessus, il faut la saisir en amont en Word et ainsi à cette étape n'avoir que du « copier / coller » à faire. Il faut donc avoir rédigé l'action à mener et préparer le budget s'y afférent. Attention, rappel si +30 min inactif, c'est perdu !!!

1. Recherche subvention : ETAT
2. Dispositif : CNDS – 43 DDCSPP
3. Sous dispositif : Emploi OU actions
4. Personne chargée du Dossier ou représentant de l'association
5. RIB + pièces justificatives :statuts, liste desdirigeants, rapport d'activités, budget prévisionnel, comptes clos, bilan financier, RIB, projet associatif... Tout est à joindre dans le porte document. Inutile d'envoyer un mail en parallèle.
6. Question : Avez-vous obtenu une subvention en N-1 : Répondre NON pour tous les clubs.

ETAPE 4 : SAISIR LE PROJET (ex. ACTIONS !) encore une fois à cette étape, il est conseillé d'avoir rédigé en amont le cerfa 12156*05, sans saisi durant 30 min, c'est perdu !

1^{ère} demande = obligatoire. Intitulé. Période. Date début / fin. Objectifs. Description. Fédération.

Item sous forme d'ascenseur : les choix se déroulent en fonction de la réponse précédente.

- Nature de l'aide (emploi ou actions).
- Modalités de l'aide (école du sport, aide au projet...).
- Objectifs
- Public bénéficiaire : le statut, les tranches d'âge, le sexe majoritaire, le nbr approximatif
- Territoire : QPV et ZRR sauf C.C. Rochebaron et Loire Semène (voir les communes qui ont un « contrat de ruralité »)
- Salariés : ETP, type contrat
- Evaluation, nom de la personne responsable
- Montant la subvention : min 1500€ sauf ZRR et QPV 1 000€
- Attestation à compléter.
- Enregistrer et transmettre la demande = bien conserver le n° A.R. c'est la preuve de dépôt de la demande.

Possibilité de visualiser le SUIVI DU DOSSIER en haut à droite de l'interface.

Clubs ayant déjà bénéficié d'une aide en N-1 : renseigner le cerfa 15059*01.

En cas de difficulté, contacter **François Falgon au CDOS**. Attention anticiper bien votre demande, des délais peuvent être un peu long entre les étapes ou la plateforme saturés en fin de période (tout le mois d'Avril).

